

Articles publiés en 2018

La CFDT retraités de Normandie présente au salon des seniors

Pour vous informer, vous renseigner sur vos droits, l'Union Régionale CFDT retraités de Normandie assure une présence au salon les 13 et 14 Octobre à Caen

[*En savoir Plus*] [-><https://www.salon-des-seniors-normandie.fr/>]

[/sub>{(mise en ligne le 10/10/2018)}</sub>]

ULR Nord Cotentin

C'est la rentrée

Septembre est passé, la commission loisirs de l'ULR a repris ses activités. Les randonneurs sont repartis sur les sentiers. Ils ont profité d'une superbe journée de fin septembre pour arpenter les sous-bois entre Rocheville et Saint-Martin-le-Hébert. Cette agréable balade a été suivie d'un repas pris en commun, chez un militant de longue date, avec les amateurs d'agapes ne pouvant pas faire la sortie (le syndicalisme conserve mais les outrages de l'âge demeurent). A cette occasion, la commission a souhaité un bon anniversaire à ses trois nonagénaires.

Hé oui, à la CFDT Retraités, la convivialité, on connaît.

Jean-Claude

(mise en archive le 18/12/2018, en ligne le 16/11/2018)

ULR Granville

Semaine Bleue : L'Semaine Bleue : L'ULR de Granville fait le point de son action

Lors d'une conférence de presse, l'union locale rappelle son engagement sur la question de l'environnement (thème de la semaine bleue en 2018), sur la lutte contre l'isolement et en faveur du logement intergénérationnel partagé. La question de la mobilité et de l'accès aux soins demeure une priorité qui a incité l'union locale à interpeller les élus locaux sur l'avenir de l'hôpital d'Avranches-Granville (voir article Ouest France 10/10/2018 17h11)

En savoir plus <https://www.ouest-france.fr/normand...>

(mise en archive le 18/12/2019, en ligne le 12/10/2018)'ULR de Granville fait le point de son action

Pour une revalorisation des retraites, la CFDT retraités dans l'action le 4 octobre

La CFDT retraités de la Manche donne rendez-vous aux retraités et pré-retraités à partir de 10h30, Place du théâtre à Caen le 4 octobre pour montrer au gouvernement leur colère.

Les retraités CFDT de la Manche revendiquent le maintien du pouvoir d'achat par

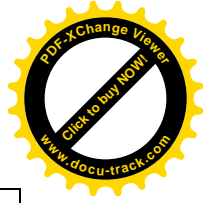
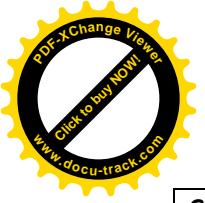
- L'indexation des pensions sur les salaires.
- Des mesures concrètes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des retraités (Hausse de la CSG et gel des pensions en 2018).
- La revalorisation des basses pensions.

La CFDT retraités organise un transport par bus au départ de Cherbourg-en-Cotentin, Tous les renseignements et précisions dans la note jointe

En Savoir plus : voir tract d'appel et note organisation transport et lien avec article de la Manche libre <https://www.lamanchelibre.fr/actual...>

NDLR : Photo Manche Libre

(mise en archive le 27/11/2018, en ligne le 19/09/2018 modifié le 28/09/2018)a CFDT retraités dans l'action le 4 octobre



Correction CSG, pour la CFDT Retraités une mesure largement insuffisante

communiqué sur rectificatifs CSG

Le Premier ministre, Édouard Philippe a confirmé, par voie de presse, une mesure « correctrice » destinée à exonérer de la dernière hausse de la CSG les retraités modestes. La CFDT Retraités prend acte mais cette intention qui ne suffit pas pour autant à calmer la colère des retraités. Nous restons en désaccord avec l'annonce de sous-indexation des pensions de retraite, dont la revalorisation a été limitée à 0, 3%, dans un contexte de forte inflation.

(mise en archive le 20/11/2019 ; en ligne le 26/09/2018)

ULR Nord Cotentin

CLIC-Cotentin pas avant avril 2019...."peut être !

Une délégation de L'ULR Nord Cotentin a rencontré le 12 septembre 2018 un responsable de la Communauté d'Agglomérations du Cotentin (CAC) afin d'obtenir des informations sur le démarrage du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) sur le territoire du Cotentin.

La mise en service était prévue initialement courant 1er semestre 2018. Le retard est important conséquence de clarification nécessaire sur le statut juridique. La délégation ULR NC a insisté sur l'importance de cette structure sur le Cotentin pour l'information des personnes âgés. De nouveaux engagements ont été confirmés par la CAC pour un démarrage au 1er avril 2019.

à suivre

(mise en archive le 16/11/2018, en ligne le 10/7/2018)

Des adhérents CFDT -futurs retraités- ont participé à une formation à Condé sur Vire

Organisée par l'Union Régionale Retraités de Normandie, la formation d'une quinzaine de militantes et militants CFDT issus des secteurs de la Santé, du Nucléaire ou de l'Agro-alimentaire avait deux objectifs : La préparation au passage à la retraite sur les plans administratif et personnel ; Sensibiliser et informer sur les revendications et priorités des retraités CFDT.

Cette formation ouverte aux adhérents bientôt en retraite a été appréciée et jugée utile par les participants.

[/](mise en archive le 23/10/2018 en ligne le 19/03/2018)

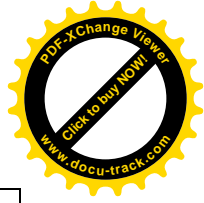
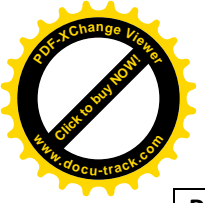
Le département de la Manche lance une collecte pour recueillir les archives de la Reconstruction

Cet appel s'adresse aux témoins et aux acteurs de cette période. Concrètement, tout proche ou descendant d'architectes, d'artisans, d'ouvriers, d'entrepreneurs, d'élus, d'ingénieurs ou de tout autre acteur de la Reconstruction.

L'année 2019 sera ponctuée par divers événements culturels et scientifiques (expositions, publications...) valorisant l'histoire de la Reconstruction dans la Manche. Ces projets seront portés par les archives départementales, Maison de l'histoire de la Manche, la direction du patrimoine et des musées du conseil départemental (DPM), le CAUE, le Pays d'art et d'histoire de Coutances et la ville de Saint-Lô (direction des musées).

Si vous disposez d'éléments concernés par cette collecte d'archives historiques, vous pouvez vous adresser aux Archives de la Manche à travers l'adresse courriel : archives50@manche.fr

En savoir plus



Parlons Retraite: Participez à la grande enquête initiée par la CFDT...

La retraite est un sujet qui concerne tout le monde mais auquel on ne pense que tardivement. Pour connaître les aspirations des Français sur les retraites, leurs espoirs et leurs angoisses, leurs idées et leurs envies, la CFDT a voulu leur donner directement la parole.

Le questionnaire de Parlons retraites comporte au total 153 questions. Chaque répondant aura un questionnaire personnalisé en fonction de son profil, par exemple un retraités 92 questions. Ce questionnaire à géométrie variable permet à l'enquête de sonder à la fois les aspirations des plus jeunes générations vis-à-vis du système de retraite, et le vécu des retraités actuels

Le questionnaire a été conçu pour être rempli très rapidement, de 8 à 15 minutes, avec des questions aux formats variés: QCM, oui/non, curseur... Les participants ont également la possibilité d'enregistrer leur progression, pour pouvoir reprendre le questionnaire plus tard et accéder aux résultats de l'enquête.

[*En Savoir plus :*] voir dossier presse de lancement de l'enquête ci-contre

Vers l'appauvrissement des retraités, le gouvernement se tire une balle dans le pied !!...

La décision du gouvernement limitant la hausse des pensions à 0,3% sur 2019 et 2020, fait du pouvoir d'achat des retraités une simple variable d'ajustement de court terme des finances publiques ... sous prétexte d'économie, le gouvernement se tire une balle dans le pied en oubliant l'apport des retraités à la croissance.

[*Quelles sont les intentions du gouvernement ?*] Veut-il raffermir le pacte social autour des retraites ou veut-il appauvrir les retraités et accroître le scepticisme des jeunes dans l'avenir des retraites ?

Pour sa part, la CFDT revendique une évolution solidaire des revenus des actifs et des retraités. Elle ne laissera pas se faire une réforme des retraites sans exiger des engagements pour une meilleure association des retraités aux fruits de la croissance.

[*En Savoir plus :*] voir communiqué CFDT <doc6418|right>

{Note : les intertitres sont de la rédaction du site.}

[/sub>{(Mise en archive le 04/10/2018 mise en ligne le 29/08/2018)}</sub>]

L'Union Locale de Granville veut faire entendre la voix de retraités CFDT

L'Assemblée Générale de notre ULR granvillaise a eu lieu le jeudi 22 février et a réuni 17 adhérents.

Comme chaque

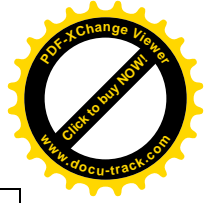
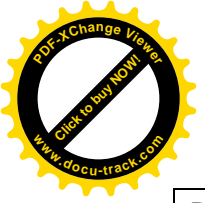
année, Francine Marie, nous a fait l'honneur d'y assister et de nous apporter des informations concernant les revendications

du moment, la situation des aides à domicile (ADMR) et les tarifs, le Tiers payant, l'APA et l'ASPA, sans oublier, bien sûr, les conséquences sur le pouvoir d'achat de l'augmentation de la CSG, sans compensation pour les Retraités.

Auparavant, notre Secrétaire Catherine Vivet nous a présenté les rapports d'activité et d'orientation qui ont recueillis l'assentiment de tous.

Jocelyne Lamandé, trésorière, nous a développé un bilan positif, avec la bonne nouvelle de trois nouveaux adhérents.

[/sub>{(mise en archive le 29/09/2018, en ligne le 26/02/2018)}</sub>]



Pétition du Collectif pour une protection sociale solidaire

Accusée de tous les maux par certains, notre protection sociale serait dépensière, inefficace et inadaptée. Pourtant, elle sauve chaque jour des vies. En soixante-dix ans, la protection sociale a fait ses preuves pour effacer « la peur du lendemain » causée par la maladie, la vieillesse et parfois la pauvreté. Faut-il alors, pour mieux la défendre, jouer l'immobilisme et fermer les yeux sur ses limites ? Non. La protection sociale doit relever de nouveaux défis : un chômage endémique, un état de santé qui se dégrade pour une partie de la population, une hémorragie du système hospitalier, une pauvreté trop élevée, une concurrence accrue entre les précaires, des phénomènes d'enclavement et de ségrégation... Engagés pour une protection sociale solidaire, nous vous proposons de nous assembler en signant cette tribune sur [www.protectionsocialesolidaire.org-> <https://www.cfdt-retraités.fr/Petition-du-Collectif-pour-une-protection-sociale-solidaire-3572/>].

[/sub>{(mise archive le 29/09/2018 en ligne le 30/08/2018)}</sub>]

Pour la défense de notre pouvoir d'achat TOUS DANS L'ACTION LE 4 OCTOBRE !

Dès la fin septembre, le Projet de loi de financement de la sécurité sociale 2019 (PLFSS) sera connu. Après la hausse de la CSG sans contrepartie et le gel des pensions de retraite en 2018, certaines dispositions risquent de mettre à mal, une fois de plus, le pouvoir d'achat des retraités. Comme prévu et confirmé par le bureau national UCR des 19 et 20 juin, la CFDT Retraités appelle à une action le 4 octobre 2018 (au cours de la Semaine Bleue). Le mot d'ordre sera : « La défense du pouvoir d'achat des retraités » informations et précisions sur l'organisation de la journée d'action à venir *[/sub>{(archivé le 19/09/2018 mise en ligne le 30/08/2018)}</sub>]*

Assemblée Générale de la CFDT retraités du Nord Cotentin studieuse

L'assemblée des adhérents CFDT retraités de l'Union Locale Nord Cotentin s'est réunie le 15 mars à Tourlaville dans une ambiance studieuse et décontractée malgré le sérieux des sujets en débat comme le pouvoir d'achat des retraités, l'Aide Personnalisée à l'autonomie. [*L'assemblée a adopté à l'unanimité une motion de soutien aux salariés des Ehpad en action ce 15 mars.*] Cette rencontre fut mise à profit pour relancer l'enquête nationale sur le logement (voir plus haut) par les participants. Une sensibilisation de la sécurité routière fut très appréciée et jugée utile par les participants. La matinée s'est terminée après l'élection du nouveau conseil de l'Union Locale par un moment de convivialité.

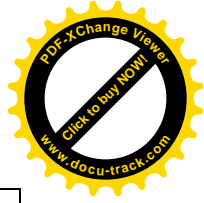
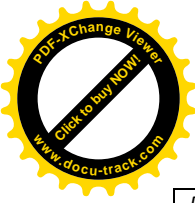
[/sub>{(mise en ligne le 19/03/2018 mise en archive le 17/09/2018)}</sub>

Justice sociale et solidarités : des défis à relever...

<doc5658|right>

Nous sommes face à de grands défis de transformation du travail, de l'emploi, du modèle social, du vieillissement de la population, mais aussi face aux difficultés de construire une Europe solidaire. En relation avec sa Confédération, la CFDT Retraités est déterminée à mener les actions nécessaires pour assurer plus de cohésion sociale, plus de justice sociale et plus de solidarités. Pour les retraités, l'année 2017 s'est terminée sans qu'ils aient obtenu, contrairement à d'autres catégories, de compensation à l'augmentation de la CSG. Le décalage de la revalorisation des pensions, avec la conséquence d'une année blanche en 2018, et la mise en veilleuse de la généralisation du tiers payant sont autant de reculs sociaux.

[*En Savoir plus :*] «Lire le communiqué de l'Union Confédérale des Retraités CFDT (UCR) ci-contre:»



[/sub>{(mise en archive le 29/08/2018)}</sub>]

Autonomie

La CFDT retraités Manche était présente pour soutenir les salariés des Ehpad, le 30 janvier et le 15 mars aux rassemblements organisés. L'union locale du Nord Cotentin en assemblée générale le 15 mars a voté une motion de soutien.

La souffrance des salariés des Ehpad au grand jour

Effectifs et rémunérations insuffisants, postes menacés, les conditions de travail des salariés et les conditions de vie des personnes âgées sont atteintes. Les 30 janvier et 15 mars, dans toute la France, suite à l'appel intersyndical et associatif (*), la souffrance des salariés soutenus par les résidents, les familles, des CVS et des CDCA a été entendue.

« Les résidents entrent chez nous dans des états plus dégradés qu'auparavant et la surcharge de travail est quotidienne », souligne une soignante aujourd'hui dans la rue. De multiples témoignages font état d'une dégradation de la prise en charge : « Il y a trop de non-respect du rythme de vie des résidents, cela devient impossible », « les résidents aimeraient parler avec nous au moment des soins. Parfois, nous faisons les toilettes, vite, trop vite. » « Si nous voulons que tout soit bouclé avant 12 heures, il faut bien les brusquer un peu, voire faire les choses à leur place. » Les personnels sont en souffrance, ils souhaiteraient mieux faire leur travail et respecter la dignité des résidents. La maltraitance institutionnelle s'accroît.

[[*En savoir Plus*]

-><https://www.cfdt-retraités.fr/Ehpad-et-services-a-domicile-la-souffrance-au-grand-jour>

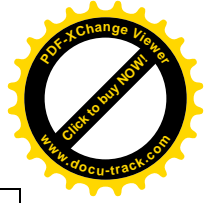
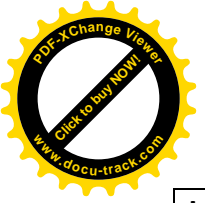
[/sub>{(mise en ligne le 19/03/2018 mise en archive le 2/07/2018)}</sub>]

Les services et l'emploi à domicile occupent près de 9% des emplois, La Manche au 3ème rang départemental

<doc5612 | right>

Les salariés des services à la personne (SAP) et les assistants maternels dans la Manche occupent le 1er rang des départements normands en termes de part dans l'emploi salarié, près de 9 % en 2013. Les salariés des SAP effectuent en moyenne plus d'heures qu'au niveau régional. Parmi les organismes de SAP (OSP), les associations sont plus actives dans la Manche qu'ailleurs. Dans ce département, où la part des personnes âgées est élevée, l'activité des OSP est encore plus tournée vers cette population. Les assistants maternels sont nombreux dans ce département, par manque de structures d'accueil pour les jeunes enfants. Ils ont cependant des rémunérations plus faibles qu'au niveau régional. Au 1er trimestre 2016, plus de 33 700 particuliers employeurs déclarent un salarié à leur domicile ou un assistant maternel. Hors garde d'enfants, les particuliers employeurs sont particulièrement âgés, 40 % d'entre eux ayant 80 ans ou plus.

[/sub>{(mise en ligne le 20/01/2018 mis en archive le 2/7/2018)}</sub>]



Laurent BERGER en visite dans la Manche s'exprime dans la Presse

Invité par la CFDT de Naval Group à Portbail, le secrétaire général de la confédération revient sur la situation sociale et les enjeux de la période. Nous vous proposons ci-joint la reprise de l'article de la Presse de la Manche à titre d'information.

[/_{{{mise en ligne le 14/04/2018 mis en archive le 18/06/2018}}}/]

Tout ça pour ça !

Le Premier ministre Édouard Philippe vient d'annoncer que le gouvernement « corrigerait » l'an prochain, le dispositif de la hausse de la CSG pour quelque 100 000 ménages de retraités sur 8 millions de retraités impactés. La CFDT Retraités prend acte de ce geste bien insuffisant pour apaiser le mécontentement des retraités.

[/_{{{mise en ligne le 26/03/2018 mis en archive le 18/06/2018}}}/]

Menée par les équipes retraités CFDT, l'enquête logement est toujours d'actualité

La question du logement prend une place de plus en plus importante dans les conditions de vie des retraités :

- D'abord sur le poids que représente le coût du logement dans le budget des ménages (Taux d'effort).
- La perte d'autonomie entraîne des questions difficiles à gérer en matière de maintien dans un logement mal adapté et de mobilité résidentielle.
- Enfin, les logements, faute d'investissements, ne sont plus aux normes et notamment en termes d'isolation thermique et peuvent générer une précarité énergétique.

Nous vous proposons de participer, y compris si vous n'avez aucun problème, à partir d'un questionnaire en ligne.

Chaque retraité peut y répondre directement, pour la saisie, cliquez sur le lien : [Enquête logement CFDT Retraités

-><http://cfdt.net-survey.eu/SurveyManager/surveys/cfdt/logementucr/Ethnos.dll>

Le mot de passe est : logementucr

La clôture de l'enquête est fixée en Avril 2018.

[/_{{{mise en ligne le 13/12/2017 modifié le 07/02/2018 mis en archive le 02/04/2018}}}/]

Hausse de la CSG, la CFDT retraités pour l'équité entre tous les citoyens

La CSG demeure la contribution sociale la plus solidaire et la plus équitable pour financer la protection sociale. Mais la CFDT Retraités s'oppose à l'inégalité de traitement entre actifs et retraités si les mécanismes de compensation de l'augmentation de la CSG demeurent tels que prévus à ce jour.

Elle est en profond désaccord avec des méthodes qui opposent les générations.

<doc5242 | right>

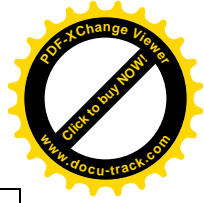
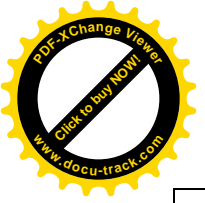
[** <sc> La CFDT Retraités revendique </sc>*]

La suppression de la cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires ;

Une diminution du reste à charge qui incombe aux personnes âgées en Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) et à leurs familles, mais aussi au domicile, en améliorant l'APA ;

La suppression de la taxe d'habitation pour tous ;

Une égalité de traitement entre salariés et retraités pour ce qui concerne l'assurance maladie



complémentaire qui est actuellement complètement à la charge des retraités et oblige beaucoup d'entre eux et d'entre elles à renoncer à des soins.

Notre tract : Hausse de la CSG, la CFDT Retraités appelle à des mesures équitables

*[/_{{(mise en ligne le 09/10/2017)} mise en archive le 26/03/2018}
/]*

La bataille n'est pas terminée pour le tiers payant.

La ministre de la santé annonce un nouveau report du tiers payant généralisé prévu dans la loi de financement de la Sécurité Sociale

C'est un long combat de la CFDT Retraités qui pourrait être gagné. La généralisation – obligatoire – du tiers payant, déjà largement amorcée, devait devenir la règle à la fin de l'année 2017. Mais Agnès Buzyn, la ministre de la Santé a repoussé l'échéance. Le ministère de la Santé assure cependant que cela se fera pendant le quinquennat.

La ministre estime que ce n'était pas techniquement faisable en l'état. Elle s'appuie sur un rapport de son administration du 23 octobre. Ce rapport juge la mesure prématurée et irréaliste. Les systèmes d'informatique ne sont pas accordés. <doc5331|right>

Des syndicats de médecins libéraux s'opposent à cette mesure et demandent sa suppression. Nombre d'entre eux sont réticents ou refusent parfois même de l'appliquer. La CFDT Retraités ne baissera donc pas la garde et demande que la réforme prévue par la loi Santé de 2016 soit appliquée dans son intégralité

*[/_{{(mise en ligne le 26/10/2017)} mise en archive le 26/03/2018}
/]*

Mobilisation pour les personnels des EHPAD

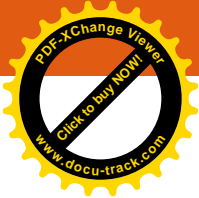
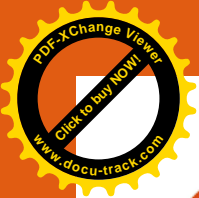
Retrouvez la vidéo de la manifestation à Saint-Lô et Charbourg-en-Cotentin]-
-><https://youtu.be/IWGwCeQs9zo>]

Les personnels des EHPAD sont dans l'action le 30 janvier, la CFDT retraités solidaire ..

les personnels des EHPAD sont dans l'action le 30 janvier pour améliorer leurs conditions de travail et contre les modifications de tarifications prévues par le gouvernement. Les retraités entant qu'usagers se doivent d'épauler ces salariés dans leur action, donc conformément aux consignes de l'Union Confédérale des Retraités CFDT.

Vous trouverez ci-contre les différents appels à la mobilisation.

*[/_{(mise en ligne le 20/01/2018 modifiée le 30/01/2018)}
/]*



HAUSSE DE LA CSG

LA CFDT RETRAITÉS APPELLE À DES MESURES ÉQUITABLES

Dans quelques semaines les parlementaires se prononceront sur le PLFSS (Projet de loi de financement de la Sécurité sociale). S'ils l'adoptent, ils devront assumer la remise en cause de l'universalité et de l'équité de la contribution universelle qui perdure depuis 1990. Ils pénaliseront ainsi les retraités que le Président de la République et le gouvernement considèrent comme des citoyens aisés et nantis.

La réforme de l'assurance chômage va mettre à contribution les retraités, via une hausse de la CSG (contribution sociale généralisée), sans aucune contrepartie ni en droits ni en gain de pouvoir d'achat.

Avec cette augmentation de la CSG pour tous, les parlementaires vont instaurer des contreparties pour tous... sauf pour les retraités ! Par leur vote, les parlementaires renforceront donc la stigmatisation des retraités jugés comme nantis, dès lors qu'ils perçoivent plus de 1 200 € de retraite mensuelle.

"Tout le monde gagnera en pouvoir d'achat avec cette mesure, sauf les plus aisés des retraités...", prônait le candidat Macron. Au-dessus de 1 200 € de revenus mensuels, les retraités subiront une ponction de 1,7 point de la CSG. Les retraités touchant moins seront épargnés. La CFDT Retraités a fait savoir à M. Macron qu'à ce niveau de revenus, pas plus les retraités que d'autres catégories sociales, ne peuvent compter "parmi les aisés". Les perdants de la réforme ? : plus de 60% des retraités !

Les parlementaires comme le gouvernement semblent ignorer que les retraités du secteur privé paient une cotisation maladie sur leurs retraites complémentaires.

Au-delà de leurs actuelles contributions à la protection sociale, (CSG, CRDS - contribution à la réduction de la dette sociale, Casa - contribution additionnelle de solidarité pour l'autonomie) les retraités du secteur privé sont également soumis à une cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires : pourquoi fait-on généralement peu état de cela ?

La promesse de supprimer la taxe d'habitation pour 80% de la population ne dupe pas les retraités.

La taxe d'habitation n'est pas le reflet des revenus et les critères de paiement de la taxe d'habitation dépendent en partie de la fiscalité locale.

Le gouvernement s'obstine à la suppression de la taxe d'habitation comme une contrepartie réservée aux seuls retraités. C'est faux ! :

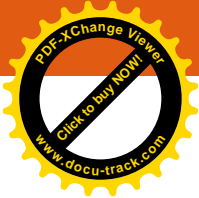
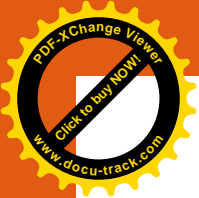
Cette mesure, à coup sûr populaire, concernera 80% de tous les contribuables. Seuls 20 % des ménages continueraient donc à payer la taxe d'habitation contre environ 85 % aujourd'hui.

Cette proposition passe par une baisse progressive de 30 % tous les ans, jusqu'à la suppression totale. La hausse de la CSG prend, elle, effet plein pot dès le 1^{er} janvier 2018.

.../...

 @UCRCFDT

cfdt-retraités.fr



Les retraités ne volent pas leur pension.

La pension de retraite, quel que soit le niveau, n'est que le juste prix d'une vie entière au travail. La retraite moyenne est aujourd'hui de 1 300 € par mois. Un retraité sur deux a un niveau de vie inférieur à 1 660 € par mois. Un actif sur deux a un niveau de vie inférieur à 1 770 € par mois.

Les retraités savent être solidaires, mais pour de justes causes.

Les retraités devraient mettre la main à la poche pour payer les gains de pouvoir d'achat des actifs, même pour ceux aux revenus bien plus élevés. Pour une retraite de 1 300 € par mois, la perte sera de 265 € par an alors que le gain sera de 880 € pour un revenu d'activité de 5 000 € bruts mensuels.

Les retraités n'ont donc pas de leçon de solidarité à recevoir du gouvernement.

La CFDT Retraités n'a pas attendu les leçons gouvernementales pour soutenir la solidarité intergénérationnelle. Elle s'est toujours positionnée pour une prise en charge financière de la perte d'autonomie en particulier par la mise en œuvre de la Casa. Elle a accepté de participer au redressement financier des caisses complémentaires Agirc-Arrco par une contribution des retraités. Et ce, malgré l'absence d'augmentation des pensions depuis quatre ans puisque l'indexation des pensions sur les prix leur est défavorable.

Les retraités participent aussi aux efforts de redressement des comptes publics et sociaux : fiscalisation de la majoration de pension pour enfant, suppression de la demi-part fiscale, non-revalorisation des retraites... Les retraités ont su se montrer solidaires.

La CSG demeure la contribution sociale la plus solidaire et la plus équitable pour financer la protection sociale. Mais la CFDT Retraités s'oppose à l'iniquité de cette augmentation entre actifs et retraités. Elle est en profond désaccord avec des méthodes qui opposent les générations.

LA CFDT RETRAITÉS REVENDIQUE :

- La suppression de la cotisation maladie à hauteur de 1 % sur leurs retraites complémentaires ;
- La suppression de la taxe d'habitation pour tous ;
- La prise charge universelle du vieillissement de la population en diminuant le RAC (reste à charge) qui incombe aux personnes âgées et aux familles notamment en Ehpad (établissements d'hébergement pour personnes âgées dépendantes) ;
- Une égalité de traitement de l'assurance maladie complémentaire qui est actuellement complètement à la charge des retraités.es et oblige beaucoup d'entre eux à renoncer à des soins.

La CFDT Retraités agit au quotidien pour le respect de chacun.

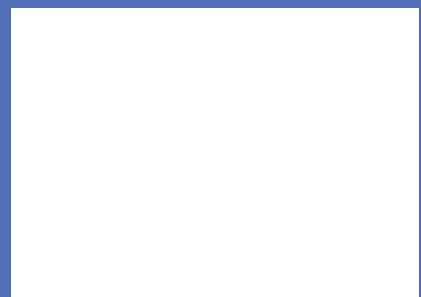
Aujourd'hui, J'ADHÈRE !

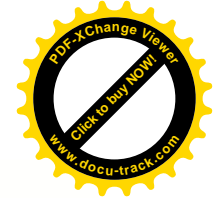
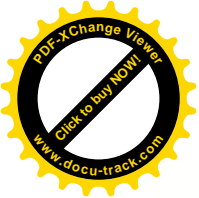
Nom - Prénom : _____

Adresse : _____

E-mail : _____

Coupon à retourner à
Union territoriale CFDT des retraités de _____
ou CFDT Retraités - 49 avenue Simon Bolivar - 75950 Paris Cedex 19 - contact@retraites.cfdt.fr





DÉCLARATION

UNION CONFÉDÉRALE CFDT DES RETRAITÉS
49, AV. SIMON BOLIVAR, 75050 PARIS CEDEX 19
TÉL : 01 56 41 55 20 FAX : 01 56 41 55 21
CONTACT@RETRAITES.CFDT.FR - WWW.CFDT-RETRAITES.FR

N° 20 du 24 janvier 2018

Déclaration du bureau national de la CFDT Retraités

Justice sociale et solidarités : des défis à relever

Nous sommes face à de grands défis de transformation du travail, de l'emploi, du modèle social, du vieillissement de la population, mais aussi face aux difficultés de construire une Europe solidaire.

En relation avec sa Confédération, la CFDT Retraités est déterminée à mener les actions nécessaires pour assurer plus de cohésion sociale, plus de justice sociale et plus de solidarités.

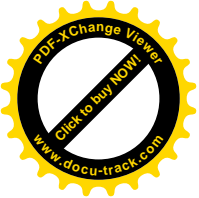
Pour les retraités, l'année 2017 s'est terminée sans qu'ils aient obtenu, contrairement à d'autres catégories, de compensation à l'augmentation de la CSG. Le décalage de la revalorisation des pensions, avec la conséquence d'une année blanche en 2018, et la mise en veilleuse de la généralisation du tiers payant sont autant de reculs sociaux.

C'est pour cela qu'en 2018, nous devons être prêts à nous mobiliser pour obtenir :

- la suppression de la cotisation de 1 % sur les retraites complémentaires pour que les retraités du secteur privé ne restent pas les seuls contributeurs à l'assurance-maladie ;
- une amélioration de la prise en charge de la complémentaire santé comme cela avait été promis lorsque les salariés ont obtenu une généralisation de la participation des employeurs au paiement de leurs cotisations ;
- une application de la loi vieillissement de 2015 pour améliorer réellement la prise en charge de la perte d'autonomie tant à domicile qu'en établissement ;
- des mesures efficaces afin de mettre fin aux déserts médicaux et limiter les dépassements d'honoraires qui freinent l'accès aux soins.

Avec la Confédération, les retraités CFDT se mobiliseront aussi :

- pour une réforme des retraites, qui pérennise le système par répartition et le rende plus juste. Les retraités CFDT revendiquent l'indexation des pensions sur les salaires. Un grand débat est nécessaire pour faire les choix appropriés ;
 - pour l'organisation d'une politique migratoire dépassionnée, mesurée et cohérente, qui permette la mobilisation de tous les acteurs pour une prise en charge humaine et solidaire des migrants ;
 - enfin, la CFDT Retraités s'associe aux dizaines d'associations et de personnalités de toute sensibilité à la mobilisation pour garantir l'Égalité femmes hommes dans la Constitution. Elle invite à signer l'appel du 18 décembre pour inscrire dans la Constitution le principe irrévocable d'égalité devant la loi sans distinction de sexe.
-



COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour la CFDT Retraités c'est largement insuffisant

N° 6 rectificatif
21 septembre 2018

Contact :
Nicole Chauveau
Secrétaire nationale
06 87 72 86 04

Annoncée fin mars, le Premier ministre, Édouard Philippe a confirmé, par voie de presse, une mesure « correctrice » destinée à exonérer de la dernière hausse de la CSG les retraités modestes. La CFDT Retraités prend acte de ce geste qui ne suffit pas pour autant à calmer la colère des retraités. Nous restons en désaccord avec l'annonce de sous-indexation des pensions de retraite, dont la revalorisation a été limitée à 0,3%, dans un contexte de forte inflation. Aucun geste n'est fait pour protéger les retraités modestes à ce sujet. La mesure d'exemption de la hausse de la CSG, qui vient d'être annoncée, est tout juste de nature à compenser, en 2019 cette année, et pour une partie seulement, la perte de pouvoir d'achat, qui elle se répètera en 2020 et va s'accumuler au fil des ans. Nous restons en désaccord aussi avec cette réforme de la CSG 2018 que subissent toujours et encore plus de 60% des retraités sans aucune contrepartie.

Cette mesure est avant tout d'ordre technique : elle est utile pour limiter les effets « yoyo » que peuvent connaître certains retraités du fait d'une variation sensible, ne serait-ce que d'un seul euro, de leurs revenus d'une année à l'autre.

Selon le Premier ministre, cette mesure vise les retraités qui dépassent « durant une seule année » le seuil de revenu fiscal de référence retenu pour cette augmentation, à savoir 14 404 euros pour une personne seule et 22 051 euros pour un couple (revenus de 2017). Ils devraient être « complètement exemptés » l'an prochain de la hausse de 1,7 point de la CSG, entrée en vigueur au 1^{er} janvier 2018. Ceux qui dépassent « durant deux ans de suite » les seuils d'exonération restent soumis à cette hausse.

Le Premier ministre a chiffré à 300 000 le nombre de retraités qui bénéficieraient de cette mesure. Soit 200 000 retraités supplémentaires par rapport à ce qui avait été annoncé auparavant.

Cette mesure coûterait **350 millions d'€**, un coût qui nécessite d'être explicité, compte tenu de la faiblesse des revenus concernés, et du montant de la ristourne (1,7%) consentie. Cette mesure figurera dans le projet de loi de financement de la Sécurité sociale pour 2019, qui devra apporter les précisions nécessaires à sa mise en œuvre.



S'ENGAGER POUR CHACUN
AGIR POUR TOUS

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

DÉCLARATION DE
Frédéric SEVE, SECRÉTAIRE NATIONAL DE LA CFDT
Dominique FABRE, SECRÉTAIRE GÉNÉRALE DE L'UNION CONFÉDÉRALE DES RETRAITES CFDT

N°42
27 Août 2018

RETRAITES

La CFDT dénonce les mesures gouvernementales annoncées

L'annonce par le Premier ministre d'une sous-indexation des pensions par rapport à l'inflation en 2019 relève d'une logique budgétaire injuste et inquiétante pour les retraités. Cette mesure est injuste parce qu'elle pénalise une fois de plus les retraités, notamment les plus basses pensions. Les pensions déjà bloquées en 2018 n'augmenteraient que de 0,3% pour 2019 et 2020 alors que l'inflation vient de passer les 2% en rythme annuel.

Cette dégradation du pouvoir d'achat des pensions vient s'ajouter aux ponctions opérées par la hausse de la CSG de 1,7% dont les effets n'ont pas été corrigés pour les retraités. En effet, le gouvernement est resté sourd aux propositions de la CFDT, notamment à celle de supprimer au moins 1% de cotisation maladie sur les retraites complémentaires des salariés du secteur privé.

La décision du gouvernement fait du pouvoir d'achat des retraités une simple variable d'ajustement de court terme des finances publiques alors que l'indexation sur les prix les prive déjà du partage des fruits de la croissance.

Au-delà, et à l'aube d'une réforme d'ampleur des régimes de retraite, ce sont les intentions du gouvernement qui interrogent.

Veut-il refonder le système pour le rendre plus juste et plus sécurisant ou veut-il simplement faire des économies ?

Veut-il raffermir le pacte social autour des retraites ou veut-il appauvrir les retraités et accroître le scepticisme des jeunes dans l'avenir des retraites ?

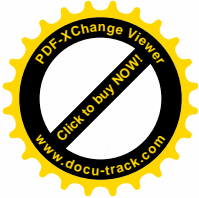
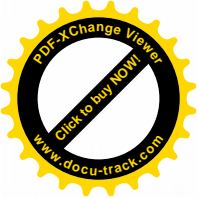
Pour sa part, la CFDT revendique une évolution solidaire des revenus des actifs et des retraités. Elle ne laissera pas se faire une réforme des retraites sans exiger des engagements pour une meilleure association des retraités aux fruits de la croissance.

SERVICE DE PRESSE

TÉL : 01 42 03 80 12
presse@cfdt.fr

ISABELLE PORET
Attachée de Presse

VALÉRIE MALET
Assistante



Insee Flash

Normandie



N° 52

Décembre 2017

Les services et l'emploi à domicile dans la Manche : une part élevée dans l'emploi salarié

Les salariés des services à la personne (SAP) et les assistants maternels dans la Manche occupent le 1^{er} rang des départements normands en termes de part dans l'emploi salarié, près de 9 % en 2013. Les salariés des SAP effectuent en moyenne plus d'heures qu'au niveau régional. Parmi les organismes de SAP (OSP), les associations sont plus actives dans la Manche qu'ailleurs. Dans ce département, où la part des personnes âgées est élevée, l'activité des OSP est encore plus tournée vers cette population. Les assistants maternels sont nombreux dans ce département, par manque de structures d'accueil pour les jeunes enfants. Ils ont cependant des rémunérations plus faibles qu'au niveau régional. Au 1^{er} trimestre 2016, plus de 33 700 particuliers employeurs déclarent un salarié à leur domicile ou un assistant maternel. Hors garde d'enfants, les particuliers employeurs sont particulièrement âgés, 40 % d'entre eux ayant 80 ans ou plus.

Khalid Jerrari, Bruno Mura (Insee), Christelle Bérard, Florent Matouk (Direccte), Isabelle Puech (Fepem)

Les services et l'emploi à domicile (*définitions*) rassemblent 14 600 salariés en 2013 dans la Manche, soit 8,8 % de l'emploi salarié du département, et 17,5 % de l'emploi salarié normand du secteur. Ainsi, la Manche se place au 1^{er} rang des départements normands (*figure 1*) et au 3^e rang au niveau national.

Hors assistants maternels, 10 900 salariés travaillent dans les services à la personne (SAP). Ils sont plus souvent employés à la fois par un organisme et par des particuliers

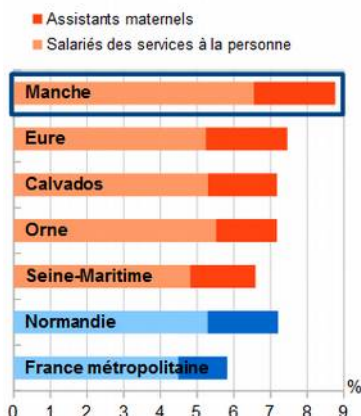
(45 % d'entre eux contre 31 % en Normandie). Les salariés des SAP effectuent, en moyenne, plus d'heures dans la Manche qu'au niveau régional (770 heures contre 735). Les femmes, dont le nombre moyen d'heures dans les activités de SAP est plus fort que celui des hommes (*figure 2*), sont en effet ici plus présentes. Le salaire horaire moyen brut est le plus bas des départements normands, au même niveau que la Seine-Maritime (11,60 euros contre 11,90 en Normandie).

Des assistants maternels plus présentes qu'au niveau régional

En 2013, les 3 700 assistants maternels (AM) en activité perçoivent en moyenne 13 100 euros par an, soit près de 1 100 euros de moins que le niveau régional. La part des AM dans l'emploi salarié est la plus élevée des départements normands. Cela s'explique, en grande partie, par le faible nombre de places dans les structures d'accueil collectives pour jeunes enfants. Avec moins de 7 places pour 100 enfants de moins de 3 ans, soit deux fois moins qu'au niveau métropolitain, la Manche se situe en effet au 94^e rang des 96 départements métropolitains.

1 La Manche, au 1^{er} rang des départements pour la part des SAP dans l'emploi salarié

Poids des services à la personne élargis dans l'emploi salarié du département en 2013

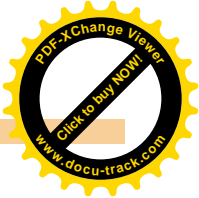
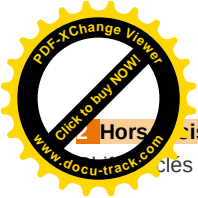


Des associations plus actives

En 2015, l'activité des organismes de services à la personne (OSP) est plus tournée vers les personnes âgées qu'au niveau régional (*figure 3*): 66 % des heures rémunérées contre 61 %. Ceci est sans doute lié à la part importante de personnes âgées dans ce département (29,3 % de la population est âgée de 60 ans ou plus contre 25,6 % en Normandie) et au faible nombre de places dans les structures d'accueil pour ces personnes.



Sources : Insee, DADS-GF, fichier Particuliers Employeurs - Ircem, Estel au 31/12/2012 - DGE, Liste des Siret de Nova



Hors garde d'enfants, 10 900 salariés travaillent dans les services à la personne

Indicateurs clés de l'emploi salarié dans les services à la personne en 2013

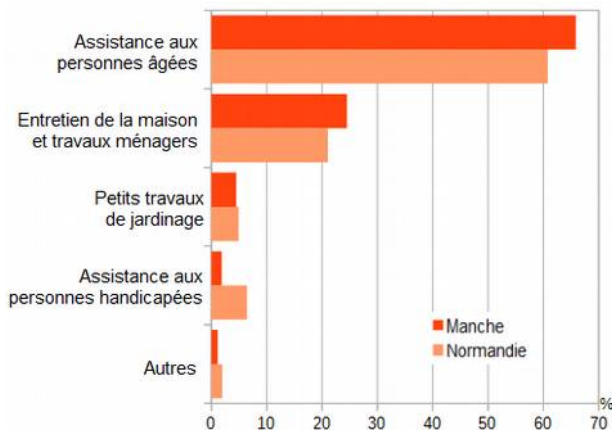
Indicateur	Manche		Normandie	
	Femmes	Hommes	Femmes	Hommes
Nombre de salariés	9 830	1 060	54 120	7 100
Part des salariés (en %)	90,3	9,7	88,4	11,6
Part de salariés de 55 ans ou plus (en %)	29,6	30,0	30,6	31,0
Part de salariés de moins de 35 ans (en %)	15,4	21,8	16,6	21,8
Nombre d'heures moyen par salarié	801	489	770	480
Part de salariés qui font moins de 1 000 heures (en %)	63,9	82,7	65,8	83,9
Part de salariés qui font 1 880 heures ou + (en %)	4,6	2,9	4,3	3,3
Salaire horaire brut moyen (en euros)	11,30	14,30	11,50	14,50
Salaire annuel brut moyen d'un salarié (en euros)	8 810	6 400	8 555	6 370
Salaire annuel brut moyen d'un salarié (en euros) y compris contrats hors services à la personne	12 070	11 360	11 850	12 745

Sources : Insee, DADS-GF, fichier Particuliers Employeurs - Ircem, Estel au 31/12/2012 - DGE, Liste des Siret de Nova

Les associations sont davantage présentes dans la Manche qu'au niveau régional : elles y totalisent 82 % des heures rémunérées par les OSP contre 66 %. Les entreprises, bien que plus nombreuses (six OSP sur dix), ne représentent que 11 % des heures rémunérées.

3 Des organismes encore plus tournés vers l'assistance aux personnes âgées

Répartition des heures rémunérées par les OSP selon la nature des services



Sources : Insee - Nova, TSA bruts 2015, traitement Directec

L'emploi à domicile hors garde d'enfants : surtout des particuliers employeurs très âgés

Au cours du 1^{er} trimestre 2016, on compte plus de 33 700 particuliers employeurs dans la Manche. C'est le département de Normandie où la part des particuliers employeurs dans la population est la plus importante.

Près de 400 parents font garder leur(s) enfant(s) à domicile et 10 200 emploient un assistant maternel. Le déficit de places dans les structures d'accueil pour jeunes enfants est comblé par les assistants maternels qui offrent près de 80 % des places d'accueil proposées dans le département. Avec leur apport, la capacité théorique d'accueil est très importante : 77 places pour 100 enfants

contre 56 au niveau métropolitain.

Hors garde d'enfants, plus de 23 000 particuliers emploient un salarié à domicile dans le cadre des SAP. En raison d'une population plutôt âgée, la Manche est le département normand où la part de personnes âgées parmi les particuliers employeurs est la plus forte : 70 % sont âgés de 60 ans ou plus et 40 % sont même âgés de 80 ans ou plus (respectivement 65 % et 34 % au niveau régional). Près d'un Manchois sur quatre âgé de 80 ans ou plus est ainsi employeur, plus qu'en Normandie (18 %). Ces Manchois du 4^e âge déclarent à eux seuls près de la moitié (47 %) des heures rémunérées, hors garde d'enfants. En moyenne, un particulier employeur de 80 ans ou plus déclare 58 heures par trimestre, plus que pour l'ensemble des particuliers employeurs hors garde d'enfants (50 heures). Ceci illustre le besoin d'accompagnement plus important de ces personnes. La part des bénéficiaires de l'allocation personnalisée d'autonomie (Apa) parmi les particuliers employeurs se situe au même niveau que la région (7,4 %). Le recours des bénéficiaires de l'Apa à l'emploi à domicile est cependant bien plus élevé qu'au niveau régional : plus de 34 % d'entre eux contre 19,5 % en Normandie. ■

Définitions

Services à la personne (SAP) : Les SAP sont des prestations réalisées au domicile des particuliers comme l'aide à domicile aux personnes âgées ou handicapées, la garde d'enfants à domicile, les travaux ménagers, le soutien scolaire, etc. Les prestations de soins à domicile (infirmiers, aides-soignants) relèvent du secteur social et médico-social et sont exclues du champ des SAP au même titre que la garde d'enfants hors domicile par les assistants maternels. Cependant, compte tenu de la proximité de cette dernière activité avec celles entrant dans le cadre des SAP, les assistants maternels ont été intégrés dans le champ de cette étude.

L'emploi à domicile englobe les activités pour lesquelles le particulier est juridiquement employeur, que ce soit en mode mandataire ou en emploi direct, au domicile de l'employeur ou de l'assistant maternel.

Insee Normandie
5, rue Bloch
BP 95137
14024 CAEN Cedex

Directeur de la publication :
Daniel Brondel

Rédactrice en chef :
Maryse Cadalanu

Attachée de presse :
Carole Joselier
Tél : 02.35.52.49.17

Crédit photo : ©H. Sentucq-panoram-art.com
ISSN : 2493-7339
@Insee 2017

Pour en savoir plus :

- Insee Normandie « La Normandie, 1^{ère} région pour la part des services à la personne et assistants maternels dans l'emploi salarié » ; Insee Analyses Normandie n°38, décembre 2017.
- Thiéru L. « Les services à la personne en 2015 - Une baisse continue de l'emploi par les particuliers employeurs », Dares résultats n°11, février 2017.
- Observatoire des emplois de la famille « Rapport de la branche Salariés du particulier employeur - Édition 2017 », Fepem, février 2017.
- Observatoire des emplois de la famille « Rapport de la branche Assistants maternels du particulier employeur - Édition 2017 », Fepem, février 2017.





LA RETRAITE EN QUESTION

VERS LA GÉNÉRALISATION DU

TIERS PAYANT



C'est un long combat de la CFDT Retraités qui pourrait être gagné. Mais la bataille n'est pas terminée. La généralisation - obligatoire - du tiers payant, déjà largement amorcée, devait devenir la règle à la fin de l'année 2017, malgré les résistances qui ont et continuent à jalonner le parcours de cette réforme. Des syndicats de médecins libéraux s'opposent à cette mesure et demandent sa suppression. Nombre d'entre eux sont réticents ou refusent parfois même de l'appliquer. D'autre part, son application pour la part mutuelle a été rendue facultative par le Conseil constitutionnel. Alors le tiers payant « généralisé » ou « généralisable » ? La CFDT Retraités ne baissera donc pas la garde et demande que la réforme prévue par la loi Santé de 2016 soit appliquée dans son intégralité.

Durant la campagne présidentielle, Emmanuel Macron avait déjà remis en cause le caractère obligatoire du tiers payant. La ministre de la Santé le confirmait début juillet en indiquant qu'il devait devenir « généralisable », avant de revenir une semaine plus tard sur sa déclaration.

Alors que le renoncement aux soins pour raisons financières atteint plus de 25 % des Français, dont 12 % pour les soins courants, la CFDT Retraités, mais aussi les associations de patients, réclament la généralisation du tiers payant depuis de longues années. Elle permettra à tous un meilleur accès aux soins. C'est déjà la pratique dans de nombreux pays de l'Union européenne.



UN ENGAGEMENT DE LA LOI SANTÉ

Jusqu'à présent, lorsqu'un patient consultait un professionnel de santé (médecin dentiste...), il le réglait directement. Puis l'assurance maladie et la complémentaire santé le remboursaient. Le tiers payant permet au patient de ne pas faire l'avance des frais médicaux. Il paie uniquement la part des frais non pris en charge par l'assurance maladie : les franchises médicales (par exemple 0,50 € par boîte de médicament) plafonnées à 50 € par an.

La loi a eu pour objectif la généralisation du tiers payant pour tous en 2017. De nombreux professionnels de santé ont, depuis longtemps, généralisé cette pratique. Pharmaciens, infirmières libérales, laboratoires d'analyses médicales, cabinet de radiologie, masseurs-kinésithérapeutes et nombre de médecins ont déjà opté pour le tiers payant.

UNE PREMIÈRE ÉTAPE A EU LIEU LE 1^{ER} JANVIER 2017

Depuis le 1er janvier, en vertu de la loi Santé, les femmes enceintes à partir du sixième mois de grossesse et les personnes souffrant d'une affection de longue durée (ALD) bénéficient d'une dispense d'avance des frais remboursés par la Sécurité sociale. Le tiers payant devient un droit. Le médecin ne peut donc plus réclamer le paiement de la consultation dans son cabinet. C'était déjà une pratique assez souvent développée.

Ce changement n'est pas marginal. Il concerne 11 millions d'assurés sociaux qui viendront s'ajouter aux 4 millions déjà passés au tiers payant, les bénéficiaires de la CMU-C notamment.

UNE DEUXIÈME ÉTAPE EN NOVEMBRE

Tous les autres assurés sociaux accéderont au même droit en novembre prochain. Mais si leur médecin veut prendre de l'avance, et leur proposer dès maintenant le tiers payant, rien ne l'en empêche ! En revanche, la part complémentaire restera facultative (décision du Conseil constitutionnel).

UN PORTAIL DES COMPLÉMENTAIRES

Pour répondre aux craintes des professionnels concernant les délais de remboursement et les contraintes techniques dues au nombre important des organismes complémentaires, ces derniers ont ouvert un portail Internet regroupant plus d'une centaine d'organismes afin de permettre aux médecins libéraux d'appliquer le tiers payant généralisé à leurs patients, mesure toujours combattue par une partie des professionnels. Là où auparavant, chaque professionnel devait contractualiser avec de multiples organismes, « le site propose la signature en ligne d'un seul contrat de tiers payant qui s'applique à l'ensemble des complémentaires santé et des opérateurs de tiers payant membres de l'Association des complémentaires santé ».

Plus rien n'empêche désormais la mise en place d'un tiers payant intégral : Sécu + complémentaires !

UNE PRATIQUE RÉPANDUE POUR LES PERSONNES EN AFFECTION DE LONGUE DURÉE

Dans le régime général, l'usage du tiers payant ALD s'est généralisé, notamment chez les médecins généralistes, puisque 73,7 % d'entre eux le pratiquaient en octobre 2016, contre seulement 66 % au premier trimestre 2016. Chez les dentistes, le taux est passé de 57,7 % au premier trimestre à 62,9 % en octobre, et chez les spécialistes, ce taux est passé de 76,9 % à 78,7 %. Globalement, toutes catégories de professionnels confondues, la pratique du tiers payant pour les ALD a atteint 96,8 % en octobre 2016.

Concernant les patientes en maternité, si la pratique globale est moindre (86,6 % d'usage du tiers payant en octobre), l'analyse par catégorie montre de sensibles évolutions, avec un taux d'usage en octobre 2016 de 64 % chez les généralistes (contre 55 % au premier trimestre) et de 45 % chez les spécialistes (contre 39,3 % au premier trimestre).x

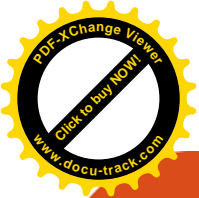
POUR NOUS CONTACTER

CFDT Retraités / Fil Bleu

49, avenue Simon Bolivar, 75950 Paris Cedex 5

Courriel :

contact@retraites.cfdt.fr



Le 4 octobre 2018,



Pour la revalorisation des pensions de retraite

Contre l'appauvrissement des retraités

Les Retraités CFDT de la Manche s'insurgent contre le gel des pensions pour 2018 qui, une fois de plus, met à mal le pouvoir d'achat de l'ensemble des retraités notamment de ceux aux pensions les plus modestes.

Les Retraités CFDT de la Manche refusent le projet du Premier Ministre de revaloriser les pensions de 0.3% en 2019 et 2020 qui instituent de fait un décrochage du revenu des retraités avec le reste de la société.

Les retraités, une fois leurs pensions liquidées, n'ont plus, de fait, de déroulement de carrière. Ils n'ont aucune possibilité de voir leurs pensions augmentées si ce n'est par une revalorisation légale.

Les Retraités CFDT de la Manche refusent l'appauvrissement programmé des Retraités par le gouvernement.

Oui, Les Retraités CFDT de la Manche sont en colère et le feront savoir le 4 octobre.

Les retraités CFDT de la Manche revendiquent le maintien du pouvoir d'achat par

- L'indexation des pensions sur les salaires.
- Des mesures concrètes pour compenser les pertes de pouvoir d'achat des retraités (Hausse de la CSG et gel des pensions en 2018).
- La revalorisation des basses pensions.



Les retraités CFDT appellent les retraités et pré-retraités à participer massivement à cette journée d'action

Rassemblement à CAEN
à 10h30 Place du Théâtre

Organisation d'un transport à partir de Cherbourg-en-Cotentin (citée de la mer, 7h45) avec passage à Carentan, Saint Lô et Guilberville.

Renseignements sur le site www.cfdt-retraités.fr/Manche, inscriptions au 0233531907 et auprès des unions locales de retraités CFDT.